

qu'il appartiendra de ce faire, de procéder sans délai, immédiatement après la réception du présent writ, à l'élection d'un nouveau marguillier pour la dite paroisse de Notre-Dames-des-Neiges des Trois-Pistoles, pour servir en cette qualité pendant l'espace de trois années, à commencer du premier jour de janvier dernier, (mil huit cent quarante-six) au lieu et place du dit Jean Baptiste Rioux, ou de nous montrer cause au contraire, de crainte que, par votre défaut de ce faire plainte ne nous soit portée contre vous, et de l'exécution de notre présent writ, vous ferez rapport en notre Cour du Banc de la Reine, en notre cité de Québec, en notre dit district de Québec, mercredi, le quinzième jour de juillet prochain, et nous rapportant là et alors notre présent writ et vous n'omettrez pas de ce faire, sous les pénalités de pareil défaut.

“Témoin l'Honorable Sir James Stuart, Baronnet, notre Juge-en-Chef, de et pour cette partie de notre province du Canada appelée Bas-Canada, et l'un des Juges de notre dite Cour du Banc de la Reine, à notre dite cité de Québec, le troisième jour de juin, de l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-six et dans la neuvième année de notre règne.”

“Les curé et marguilliers de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges des Trois-Pistoles ont l'honneur de faire retour à cette Honorable Cour, qu'ils n'ont pu obéir au writ de mandamus émané en cette cause et ci-annexé ; parce que, à une assemblée tenue le quatre de janvier dernier à l'issue de la messe paroissiale de la paroisse susdite, dans la sacristie de l'église de la dite paroisse, duement annoncée au prône de la messe paroissiale de la dite paroisse, le dit jour, suivant l'usage et coutume de la dite paroisse et du diocèse de Québec, et au son de la cloche, la dite assemblée composée de Messieurs les Curé et Marguilliers anciens et nouveaux, et des paroissiens de la dite paroisse, invités à icelle, et convoquée pour l'élection d'un nouveau marguillier, en remplacement de François Rioux, sorti de charge, le Sieur Bazile Beaucher dit Morency, ancien marguillier, président de cette assemblée, ayant représenté qu'il était nécessaire d'élire un nou-